



Fisheries and Oceans  
Canada

Pêches et Océans  
Canada

Centre d'approvisionnement – bureau d'Ottawa  
Salle 9W081, 9<sup>e</sup> étage  
200, rue Kent  
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

### **Addenda n° 3**

Objet : **DEMANDE DE PROPOSITION POUR ARRANGEMENT EN MATIÈRE  
D'APPROVISIONNEMENT: No. FP802-160048  
Arrangements en matière d'approvisionnement pour les Services de consultation pour soutenir la  
conformité avec les règlements et politiques environnementaux**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la demande de propositions mentionnée en rubrique, le présent addenda n° 3 est émis afin de répondre aux questions des soumissionnaires reçues jusqu'à présent. Les questions et réponses sont incluses à l'annexe A-1.

Cet additif (# 3) est également publié pour informer les soumissionnaires éventuels des révisions apportées à la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement et les révisions de document sont les suivantes:

**Supprimer dans son intégralité:** DEMANDE DE PROPOSITION D'un document daté du 16 février 2017.

**Insérer le texte suivant:** Révision de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement proposition en date du 31 mars 2017 et joint en annexe

**Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.**

**Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.**

Cordialement,

**Beverly Shawana**

Agente principale des contrats

Opérations de gestion des finances et du matériel



Fisheries and Oceans  
Canada

Pêches et Océans  
Canada

***ACCUSÉ DE RÉCEPTION***

Nom de l'entreprise \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

**Canada**



## Annexe A-1

1. A) Y aura-t-il jusqu'à cinq arrangements en matière d'approvisionnement attribués?

**Réponse**

**Oui, un maximum de 5 entreprises seront sur la liste d'arrangements en matière d'approvisionnement.**

- B) s'il y a plus de cinq propositions conformes (celles qui répondent à TOUTES les exigences obligatoires ET qui atteignent les cotes techniques minimales pour les exigences cotées)? Est-ce que **toutes** les propositions conformes seront inscrites sur la liste pour l'arrangement en matière d'approvisionnement?

**Réponse**

**Non, pas toutes les propositions conformes seront sur la liste d'arrangements en matière d'approvisionnement**

2. À l'annexe A, section 10 – Exigences en matière de ressources (page 27 de 56 de la demande de proposition [DP]), on peut lire ceci : « Experts-conseils nécessaires : Conseil-assistant (moins de 5 ans d'expérience), Conseiller intermédiaire (de 5 à 10 ans d'expérience), Conseiller principal (plus de 10 ans d'expérience); Chef de projet; Gestionnaire de projet; Superviseur sur le terrain/Gestionnaire ». Aux pages 49 et 50 de 56 de la DP, au critère O4, on indique qu'il nous faut démontrer que le vérificateur en chef proposé est un spécialiste en environnement - vérificateur de la conformité [SE(VEA)]. De plus, à la page 32 de 56 de la DP, il est mentionné que « Toutes les équipes du fournisseur d'AMA doivent être dirigées par un représentant-conseil principal qualifié ». Nous comprenons qu'il nous faut compter dans l'équipe un SE(VEA), néanmoins, est-ce une exigence qu'un SE(VEA) occupe le poste de chef de projet?

**Réponse**

**Non, il n'est pas exigé que le chef de projet soit un SE(VEA).**

3. a) À la page 33 de 56 de la DP, il est mentionné que « la qualité de la proposition ser[a] évalué[e] une seule fois et ser[a] identiqu[e] pour toutes les **catégories de services** pour lesquelles les soumissionnaires présenteraient une soumission. » De plus, dans l'addenda 1 de la DP, il est mentionné que « L'arrangement en matière d'approvisionnement sera attribué aux propositions conformes, soit celles qui répondent à TOUTES les exigences obligatoires ET qui atteignent les cotes techniques minimales pour les exigences cotées pour le **volet** faisant l'objet de la soumission. » Y a-t-il des catégories de services et des volets individuels pour lesquels nous soumissionnons?

**Réponse**

**Non, il n'existe qu'un seul volet de services de consultation pour appuyer la conformité aux règlements et aux politiques.**

- b) Devons-nous en faire mention dans notre proposition?



**Réponse**

**Non**

c) Le cas échéant, pourriez-vous clairement définir les volets et services en question?

**Réponse**

**La page 33 de 56 sera révisée pour refléter cette réponse.**

4. Aux pages 33 et 34 de 56 est présenté un exemple de table des matières d'une réponse à une DP. On y trouve une section Approche et méthodologie. Or, l'approche et la méthodologie ne font pas partie des exigences obligatoires ou cotées. Pourriez-vous confirmer que nous n'avons pas à présenter notre approche et notre méthodologie pour cette proposition?

**Réponse**

**La page 33 et 34 de 56 sera mise à jour pour supprimer l'article 23.4.**

5. Le tableau de la page 48 de 56 de la DP énumère les exigences obligatoires. Le point numéro 6 concerne les exigences linguistiques de l'instructeur. Il s'agit du seul endroit où il est fait mention d'exigences en matière linguistique pour l'instructeur dans la DP. Y a-t-il des exigences particulières en matière linguistique pour l'instructeur ou ce point est-il couvert par le critère O1?

La liste des exigences obligatoires à la page 48 comprend un critère O6, Exigences linguistiques de l'instructeur. Ce critère ne figure pas dans les descriptions des exigences obligatoires de la page suivante. Il n'y a que cinq exigences obligatoires. Pourriez-vous confirmer les exigences obligatoires?

**Réponse**

**Il faut retirer l'exigence numéro 6 de la page 48. Les exigences linguistiques sont abordées au critère O1.**

6. Pour le critère O3, Expérience de l'entreprise (page 49 de 56), pourriez-vous confirmer l'exigence pour le soumissionnaire de présenter un total de 15 projets :

- Cinq (5) projets comportant la mise en œuvre ou l'examen de vérifications de la conformité environnementale et des outils, plans et procédures de conformité environnementale;
- Cinq (5) projets comportant la mise en œuvre ou l'examen de systèmes de gestion de l'environnement (SGE) et des outils, plans et procédures de SGE;
- Cinq (5) projets liés à la formation ou à l'animation de réunion ou d'atelier dans le domaine de l'environnement.

**Réponse**

**Oui, le soumissionnaire doit présenter un total de 15 projets.**

7. Est-il possible de repousser d'une semaine la date limite pour présenter une proposition?

**Réponse**

**La date limite de soumission des propositions sera révisée au mardi 18 avril, 2017.**



8. Dans la demande de propositions susmentionnée lancée par le MPO, auriez-vous l'obligance de confirmer si la section 23.4 - Format des soumissions a été reportée d'une ancienne DP, car elle ne semble pas cadrer avec les critères obligatoires ou cotés de la présente DP.

**Réponse**

**La page 33 de 56 sera mise à jour pour supprimer l'article 23.4 de l'Énoncé des travaux**

9. Le vérificateur en chef mentionné au critère O4 des pages 49 et 50 est-il la même personne que le chef de projet indiqué dans le tableau de l'annexe B-1 de la page 46?

**Réponse**

**L'auditeur principal et le chef d'équipe ne sont pas les mêmes. Page 44 sera révisé pour refléter ce changement.**

10. Pourriez-vous définir les responsabilités pour le rôle du « Superviseur sur le terrain/Gestionnaire » étant donné qu'il n'existe habituellement pas de poste de superviseur sur le terrain/gestionnaire pour une vérification?

**Réponse**

**Page 27 de l'Énoncé des travaux et page 46 L'annexe B-1 sera révisée pour supprimer le poste de superviseur sur le terrain / gestionnaire et remplacée par l'auditeur principal.**

11. Pourriez-vous donner des détails sur l'évaluation des curriculum vitæ demandés, mentionnés au bas de la page 51, dans les critères cotés?

**Réponse**

**La page 51 sera révisé pour indiquer que, pour ii) une brève description du type et la portée des services fournis par la ressource pour la nature et de portée de l'exigence.**

12. Pourriez-vous confirmer que la note cumulative totale est de 1 000, soit 800 pour les critères cotés et 200 pour les critères financiers? Le total est de 1 200 tel qu'il est indiqué à la page 51.

**Réponse**

**Cela a été corrigé dans l'Addendum 1.**

13. **Q4.** J'ai une question concernant les exigences en matière de sécurité pour la demande de proposition n° FP802-160048 – Arrangements en matière d’approvisionnement – Services de consultation pour soutenir la conformité avec les règlements et politiques environnementaux, publiée le 18 février 2017. À la partie 1, section 1.1, le point 1(b) indique que « **les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'il est indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent** »; et le point 1(c) mentionne que « **le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.** » Partie 6 – Clauses du contrat subséquent – 6.1 Exigences en matière de sécurité - paragraphe 6.1.1.1. Exigence en matière de sécurité pour entrepreneur canadien



- le point 2 indique que « **Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.** » Nous voyons ces trois exigences comme signifiant que si un, ou plus d'un, des six membres de l'équipe n'a pas une cote de FIABILITÉ, cela est acceptable dans la mesure où ce ou ces membres n'ont pas besoin d'avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé. Bien entendu, cela signifie également que l'ENTREPRENEUR ou l'OFFRANT détient une VÉRIFICATION D'ORGANISATION DÉSIGNÉE (VOD) valide, et que les membres de l'équipe qui doivent avoir accès à des biens ou à des renseignements classifiés ou protégés, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé possèdent la cote de FIABILITÉ requise. Néanmoins, le CRITÈRE OBLIGATOIRE O2, Exigences en matière de sécurité, énoncé en page 49 (section 2.0 PHASE UN – CRITÈRES OBLIGATOIRES) indique que **les personnes-ressources proposées par le soumissionnaire doivent TOUTES avoir une cote de fiabilité valide émise par la Direction de la sécurité industrielle canadienne et internationale (DSICI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).** Il semble y avoir contradiction, et nous vous serions reconnaissants de préciser ces exigences en matière de sécurité. En particulier, nous aimerions savoir si chacun des membres de l'équipe doit avoir une cote de FIABILITÉ valide pour satisfaire au CRITÈRE OBLIGATOIRE.

La section 1.1e) mentionne que le soumissionnaire doit fournir l'adresse des sites proposés et la sauvegarde des documents, tel qu'il est indiqué à la Partie 3 – section IV Renseignements supplémentaires. Il semble que la Partie 3 – section IV Renseignements supplémentaires ne figure pas dans la DP. Veuillez confirmer si les adresses sont nécessaires.

La section 6.1 Exigences relatives à la sécurité ne comprend pas de liste correspondante de vérification des exigences relatives à la sécurité. Pourriez-vous confirmer ces exigences?

#### Réponse

**Après un examen minutieux, la direction de la sécurité du ministère a déterminé qu'il n'y a aucune exigence de sécurité pour cet arrangement en matière d'approvisionnement. L'énoncé des travaux et les critères obligatoires seront mis à jour pour refléter cette révision.**

14. Dans le document, Annexe B-1 (page 46 en français), on a un tableau qui fait état de 6 personnes ressources, alors qu'au point 10.0 (page 27), on mentionne 5 personnes ressources, mais sur la même ligne se retrouve le chef de projet et gestionnaire de projet. Pouvez-vous confirmer que 5 ou 6 personnes ressources sont demandées?

#### Réponse

**Six personnes ressources sont demandées. Section 10.0 sera révisé pour refléter les six personnes ressources pour correspondre à Annexe B-1.**

15. Au point 6.1 concernant les exigences relatives à la sécurité, que devons-nous soumettre? Est-ce possible de soumettre l'ensemble des membres de l'équipe, leurs coordonnées personnelles et professionnelles afin de déterminer les niveaux de sécurité requis? Ayant moi-même déjà travaillé pour le gouvernement fédéral, j'avais un code ultra-secret, est-ce que cette cote est encore valide ou dois-je redemander une nouvelle fois ces documents?

#### Réponse

**Après un examen minutieux, la direction de la sécurité du ministère a déterminé qu'il n'y a aucune exigence de sécurité pour cet arrangement en matière d'approvisionnement. L'énoncé des travaux et les critères obligatoires seront mis à jour pour refléter cette révision.**



16. Enviro 3D favorise l'apprentissage en milieu de travail, et pour cela, nous engageons des stagiaires en fin d'étude pour leur donner des expériences de travail dans leur domaine. Est-ce que nous pouvons indiquer que des stagiaires feront possiblement partie de l'équipe et que nous verrons, dans les cadres de mandats, à proposer leur nom et obtenir votre approbation afin qu'ils(elles) participent aux différents projets?

**Réponse**

**Oui les stagiaires peuvent être inclus dans la proposition de projet.**

17. Enviro 3D envisage également de former soit un consortium avec des travailleurs indépendants dans le domaine de la vérification environnementale soit de sous-traiter certains éléments à ces mêmes travailleurs. Est-ce que le Ministère a des objections à une méthode plus qu'une autre (consortium vs Sous-traitance)?

**Réponse**

**Le ministère ne s'oppose pas à la sous-traitance à condition que la proposition de projet et le travail final répondent aux exigences de l'énoncé des travaux.**